

Procès-Verbal

Séance du 05 juin 2026

L'an 2026 le 5 Juin à 12 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de GODEFROY Jean-Louis, Maire.

Présents : M. GODEFROY Jean-Louis, Maire, Mmes : CARMOIN Stéphanie, MAHAUT Catherine, PIZIAUX Véronique, TAPIN Virginie, TRIBOY Nathalie, MM : CIMBE Nicolas, DEWINNE Grégory, LESNIAK Ladislav, MARAIS Mathieu, ROLLAND Eric

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande aux élus la possibilité d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- indemnisation exceptionnelle de préjudice subis
- désignation des membres de la CLECT

L'ajout des deux points à l'ordre du jour est accordé à l'unanimité

(pour : 11 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Nomination d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité NOMME Monsieur ROLLAND Eric secrétaire de séance.

(pour : 11 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Approbation du PV de la séance précédente

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

(pour : 11 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Nomination des deux délégués en vue des élections sénatoriales

Monsieur le Maire indique que les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2026.

Monsieur le maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à savoir MMES PIZIAUX et MAHAUT et MM DEWINNE et LESNIAK.

Monsieur le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué et des suppléants.

Est candidat pour être délégué : Monsieur ROLLAND Eric

Ayant obtenu la majorité absolue, le délégué est proclamé comme suit :

Monsieur ROLLAND Eric a été élu à l'unanimité au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Sont candidats pour être suppléants :

Monsieur DEWINNE Grégory

Monsieur GODEFROY Jean-Louis

Madame MAHAUT Catherine

Ayant obtenu la majorité absolue, les suppléants sont proclamés comme suit :

Monsieur DEWINNE Grégory a été élu à l'unanimité au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur GODEFROY Jean-Louis a été élu à l'unanimité au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame MAHAUT Catherine a été élue à l'unanimité au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Nomination des délégués Eure-et-Loir Ingénierie

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, et en tant que collectivité adhérente à Eure-et-Loir Ingénierie (ELI), il appartient à la collectivité de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée générale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉSIGNE à l'unanimité Monsieur ROLLAND Eric comme représentant titulaire de la commune à l'Assemblée générale d'ELI, et Monsieur MARAIS Mathieu comme représentant suppléant.

(pour : 11 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Indemnisation exceptionnelle de préjudice subis

Monsieur le Maire rappelle le sinistre en date du 31 octobre 2025 entre la commune et Madame CRIBELIER Céline.

Lors d'un déplacement Madame CRIBELIER a roulé sur un rebord de pont dans lequel était enfoncée une tige en fer non visible à cause de la végétation.

Le véhicule a été endommagé de la manière suivante : deux pneus et une jante à changer.

Monsieur le Maire indique que l'indemnisation de la SMACL à la victime du dommage prend en compte 50% de la facture présentée, ce qui correspond aux deux pneus endommagés ainsi que la moitié de la jante.

Monsieur le Maire propose d'indemniser la victime de manière exceptionnelle en versant le complément de la jante endommagée.

Le coût de ce complément revient à 147,48 euros.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE à la majorité :

- d'APPROUVER le remboursement du complément à l'indemnisation de la SMACL concernant le sinistre n°2025024823N,

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

- d'IMPUTER au compte 65748 la dépense concernée et de VERIFIER les crédits disponibles

(pour : 6 ; contre : 5 ; abstention : 0)

Désignation des membres de la CLECT

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT a pour mission essentielle d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et l'EPCI, afin de permettre la détermination ou l'actualisation des attributions de compensation dans des conditions de transparence et d'équité financière.

Dans ce cadre, conformément à la délibération jointe votée le 27 avril dernier, la CLECT est composée de représentants désignés par chaque conseil municipal des communes membres.

Le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal NOMME à l'unanimité :

Monsieur DEWINNE Grégory représentant titulaire

Madame PIZIAUX Véronique représentante suppléante

(pour : 11 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Fin de séance 13h15